Case
FRC
15403
FRC.1.
5284

OPINION

DE J. P. BRISSOT,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DE PARIS,

Sur la marche à suivre en examinant la question de la Déchéance et les autres mesures.

Prononcée le 26 Juillet 1792, l'an IVe. de la liberté.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Messieurs,

Mon objet n'est pas tant de vous indiquer la mesure décisive qui peut assurer le salut de l'empire, que de vous indiquer la marche à suivre pour obtenir cette mesure.

OBSERVATION NÉCESSAIRE.

On a étrangement calomnié cette Opinion : je prie ceux qui sont de bonne-foi de la lire avec attention. — On assure que je me suis élevé *contre la Déchéance*, & je ne me suis élevé que contre *la précipitation à décréter* la Déchéance. — Tout mon discours se réduit à ces mots : La Déchéance est la dernière mesure ; elle peut entraîner les conséquences les plus fâcheuses

THE NEWBERRY
LIBRARY

Vous êtes entourés de périls au dehors & de piéges au-dedans. On cherche à vous avilir ; on cherche à vous perdre, à vous diſſoudre par vous-mêmes. C'eſt par le patriotiſme, c'eſt par les principes, qu'on veut ruiner le patriotiſme & les principes.

On a remarqué que la chaleur avoit quelquefois emporté des décrets dans la précipitation ; on cherche aujourd'hui à profiter de cette chaleur, pour ſurprendre un décret important.

Qui êtes-vous, Meſſieurs ? les repréſentans d'un grand peuple. Où eſt votre force ? dans le peuple. Quand vous ſoutient-elle ? lorſque vous rendez des décrets ſages & juſtes. Comment pouvez-vous être certains de rendre de pareils décrets ? lorſque vous conſultez l'opinion publique, lorſque vous ne faites, pour ainſi dire, que l'énoncer ; lorſqu'avant de l'énoncer, vous faites précéder vos décrets d'une diſcuſſion approfondie.

Ici qu'avez-vous à faire ? qu'avez-vous à juger ? le danger de l'état & le remède qu'il faut lui apporter.

Où eſt ce danger ? dans une guerre extérieure de princes qui menacent d'envahir & qui ont déja envahi la France ; dans une guerre civile qui eſt ſur le point d'éclore.

---

pour la liberté. Il faut donc examiner avec ſoin les raiſons pour & contre ; ce n'eſt que par cet examen ſévère & ſolemnel que nous pourrons obtenir l'aſſentiment de la majorité nationale, ſans laquelle nous ne pouvons nous ſoutenir. — Et quel eſt l'ami de la Révolution, qui ne doive pas déſirer que nous uniſſions ici la prudence à l'énergie ? — Mon opinion eſt formée : la conduite du Roi me paroît le conduire à la déchéance. — Mais par cela même que je ſuis convaincu, que je déſire porter la conviction dans tous les eſprits, par cela même je provoque la diſcuſſion la plus étendue, la plus ſolemnelle, la plus nationale.

Où sont les causes de ce danger ? 1°. dans les mécontens du dedans & du dehors ; 2°. dans le pouvoir exécutif, qui paroît de concert avec eux.

Quels remèdes opposez-vous à ces deux causes ? des armées contre les mécontens & les puissances qui les appuient. Quant au pouvoir exécutif, vous avez, en exerçant la responsabilité, déja éloigné des ministres qui n'avoient pas la confiance de la Nation ; mais ils ont été remplacés par d'autres ministres, qui, n'ayant donné aucuns gages à la révolution, ne peuvent pas avoir la confiance de la Nation ; & cependant le temps & les dangers pressent pour agir, pour se livrer à de grands développemens, qui ne peuvent exister que par la confiance de la Nation dans ses ministres. L'adresse que votre commission vous propose, pourra, si elle est suivie de succès, remplir à cet égard vos vues. C'est une dernière épreuve à laquelle vous mettrez le chef du pouvoir exécutif.

Il est impossible, même avec la plus grande défiance des dénonciations, de ne pas croire à tant de faits qui déposent que le roi n'est pas un ami bien ardent de la révolution, & que, soit à dessein, soit inertie, il a négligé de prendre & d'ordonner une foule de mesures qui auroient prévenu la guerre étrangère & civile. Cette disposition sécrète du roi paroît aux yeux de beaucoup de citoyens la cause la plus féconde de tous nos malheurs, de tous nos périls ; & en conséquence emportés par un patriotisme ardent, les uns proposent de décréter sur-le-champ la déchéance, les autres la suspension ; d'autres veulent qu'on nomme des dictateurs ; d'autres veulent la convocation immédiate des assemblées primaires.

Je sais, Messieurs, que s'il étoit bien prouvé que le roi fût de concert avec les ennemis du dehors, ne pas le juger, ne pas le condamner seroit un crime

de lèſe-conſtitution, un crime de haute trahiſon envers le peuple.

Mais je ſais auſſi que dans ce cas, ce qu'un roi contre-révolutionnaire pourroit déſirer pour mieux réuſſir, ſeroit une démarche précipitée de l'Aſſemblée, ſeroit une meſure violente qui n'auroit pas, même avant ſon énonciation, l'aſſentiment général de la nation.

Eh! pourquoi? parce que ſi le roi étoit condamné dans la chaleur, avec légéreté ou précipitation, la majorité de la nation qui veut juſtice pour tous, qui la veut précédée d'un examen ſévère, cette majorité, dis-je, pourroit vous blâmer, & quoiqu'elle n'acquittât pas entièrement le roi, elle pourroit cependant ne pas vous ſoutenir dans vos meſures ultérieures.

Delà réſulteroient bien des avantages pour le roi & contre vous; 1°. aviliſſement du pouvoir légiſlatif; 2°. facilité pour le roi de ſe former un parti & de lever contre vous l'étendard de la guerre; 3°. la guerre civile ſeroit un réſultat néceſſaire de ces diſpoſitions diverſes. Eh! que pourroit deſirer de mieux un roi contre-révolutionnaire, ſinon la guerre civile?

Je ſuppoſe un roi dans de pareils ſentimens, jeté dans les circonſtances où nous ſommes; je le ſuppoſe arrêté dans ſes projets ténébreux, par une conſtitution qu'il a jurée, & par la crainte de n'entraîner à ſa ſuite qu'une très-foible minorité; je le ſuppoſe travaillant, intriguant, corrompant pour attirer dans ſon parti la majorité des citoyens paiſibles qui veulent ſincèrement la conſtitution, mais qui redoutent également & les intrigans & les patriotes trop ardens, & qui décideront du ſort de la choſe publique, en ſe jetant dans l'un ou dans l'autre parti; je le ſuppoſe prêt à fuir, & à ſe mettre à la tête d'une armée accompagné d'un grand nombre de députés qu'il

auroit séduits, cherchant un motif pour pallier cette fuite ; je suppose encore les puissances qui protégeoient les desseins sinistres de ce roi, arrêtées dans leurs progrès par la haine des peuples, qui leur reprochent d'attaquer une constitution jurée par le prince même qu'ils feignent de défendre, arrêtées encore par le refus de diverses puissances d'accéder à leur coalition, puissances qui se fondent sur ce que la constitution française est acceptée, exécutée & respectée : que pourroit désirer un roi contre-révolutionnaire & des puissances coalisées, dans de pareille circonstances? une seule chose : la violation ou même l'apparence de la violation de cette constitution.

Car ne voyez-vous pas que cette violation entraîneroit en faveur de ce roi cette majorité intermédiaire entre les deux partis extrêmes? majorité qui s'attache au rocher de la constitution, comme au seul moyen de la sauver. Ne voyez-vous pas dans cette violation un merveilleux prétexte pour justifier la fuite du roi & des schismatiques députés qui l'accompagneroient? ne voyez-vous pas que tous les gouvernemens s'élèveroient en faveur de ce roi, parce que le motif qui les arrêtoit, n'existeroit plus, parce que la violation de la constitution sembleroit les autoriser? ne voyez-vous pas dès lors les portes du royaume ouvertes par des Français même aux étrangers? ne voyez-vous pas ces Français serrant la main de ces étrangers, les invitant à venir avec eux affermir leur constitution & maintenir le roi sur le trône contre les efforts des factieux? ne voyez-vous pas ces Français agissant avec d'autant plus de zèle contre vous, qu'ils croiroient agir sous la dictée de leur conscience, en vertu du serment qu'ils ont prêté, de maintenir la constitution? ne voyez-vous pas dès lors la liberté

entièrement ruinée ? car il faut être imbécille, pour ſuppoſer que le deſpotiſme étranger & ſes ſatellites reſpectent religieuſement une conſtitution qu'ils déteſtent, lorſque ſon ſort ſera entre leurs mains.

Que devez-vous conclure de ces tableaux ? non pas ſeulement que vous devez vous abſtenir ſcrupuleuſement de toute violation de la conſtitution ; mais qu'encore vous devez, dans vos meſures, dans votre manière de les adopter, écarter juſqu'au ſoupçon de cette violation ; car obſervez que le ſoupçon de cette violation vous nuiroit preſqu'autant que la violation même, parce que ce ſoupçon agiroit fortement ſur cette opinion publique, qui fait ſeule votre force.

Or vous exciteriez, par exemple, infailliblement ce ſoupçon ſi vous décrétiez avec précipitation & ſans une diſcuſſion ſolemnelle, la déchéance du roi ; car, quoique la conſtitution vous délègue le droit de la prononcer, cependant tant de perſonnes l'ignorent encore, un ſi grand nombre d'autres, effrayés de ce pouvoir, vous en verront toujours uſer avec effroi, parcequ'ils attachent au titre de roi une vertu magique qui préſerve leurs propriétés, qu'il ſera toujours néceſſaire de porter les plus grandes précautions, ſoit dans l'examén, ſoit dans la déciſion de cette queſtion.

Elle eſt aujourd'hui miſe ſur le tapis. Certes vous ne devez pas l'éloigner ; mais, afin d'ôter à cette diſcuſſion tout ſon danger, vous devez l'environner de tant de formes, d'une ſi grande ſolemnité, de tant de précautions qui annoncent votre prudence & votre reſpect pour la conſtitution & les droits du roi, que la nation, ſi vous prononcez, ſe range infailliblement de votre côté, qu'elle-même dans le cours de cette diſcuſſion ſoit à portée de manifeſter ſon ſentiment.

Or, Messieurs, vous donnerez cette preuve de votre prudence si vous vous astreignez à ne juger qu'après un examen approfondi & des faits & des questions de droit, & vous le devez par une autre considération qui n'a pas encore été remarquée. Vous ne remplissez pas seulement ici les fonctions de jury d'accusation, vous êtes juré de jugement; & vous savez, Messieurs, que ce dernier juré ne peut & ne doit se déterminer que par une conviction pleine & entière.

Maintenant, sur quoi peut ont fonder la déchéance? sur des faits personnels au roi; sur l'ensemble de toute sa conduite, sur des preuves particulières. Afin de ne point tomber dans des divagations qui égareroient les esprits & les tiendroient dans l'incertitude, vous devez donc d'abord enjoindre à votre commission extraordinaire de rassembler ces faits, d'en discuter les preuves, & de vous présenter les résultats. Je voudroit que ce ce travail précédât toute espèce de disussion, parce que, si la discussion s'ouvre avant que les faits soient fixés, il s'établira un combat funeste pour la chose publique, combat où le pouvoir exécutif étant couvert d'opprobre, sera paralysé par le fait, au moment même où il importe de le forcer à l'activité, où on l'y forcera toujours par la justice & la fermeté d'une marche soutenue.

Je m'arrêterai peu aux aux autres mesures décisives que l'on propose. Je ne m'arrêterai point à ce projet de suspension, parce qu'il est ultérieur à la preuve, qu'il y a des faits qui pourroient entraîner la déchéance, parceque la constitution ne nous déléguant pas lttéralement le droit de prononcer la suspension, il faut examiner si le bien public suffit pour nous y autoriser.

Je ne m'arrêterai pas davantage au projet répandu

depuis quelque temps de créer un ou plusieurs dictateurs, & de suspendre pendant ce temps les pouvoirs de l'Assemblée nationale; un pareil projet qui peut tout aussi bien tomber dans la tête de nos ennemis, que dans celle de patriotes ardens & vertueux; un pareil projet, dis-je, est le renversement de la constitution, & je vous l'ai déja dit, & je ne cesserai de vous le répéter, le renversement de la constitution pourroit donner au despotisme étranger & intérieur une grande majorité, & ruiner la cause populaire.

Un autre motif me force à condamner le projet de convoquer les assemblées primaires. Je respecte plus qu'aucun autre la souveraineté du peuple; mais je le chéris trop, pour lui conseiller une mesure qui, dans le moment actuel, le perdroit infailliblement : car, Messieurs, rappelez-vous que nous sommes environnés d'armées étrangères, prêtes à nous envahir, qui fixent au mois prochain leur invasion, & par conséquent l'augmentation de nos troubles. Or, pouvez-vous croire d'abord qu'il soit facile de faire délibérer 6 à 7000 assemblées primaires sur des questions complexes? Pouvez-vous croire que ces discussions n'entraîneroient pas des débats violens? Pouvez vous croire qu'entraînés dans ces débats, les citoyens s'occuperoient beaucoup des moyens de se défendre? Pouvez-vous croire que les citoyens délibéreront librement & paisiblement, au milieu du tumulte & de la crainte des armes étrangères & de celles des mécontens? Qui vous a dit qu'alors on ne forceroit pas les citoyens à accorder au roi plus de droits qu'il n'en a par la constitution actuelle, à ressusciter la noblesse & créer une chambre haute? Qui vous a dit qu'une foule de propriétaires & de citoyens paisibles, attribuant leurs

maux à la foibleſſe du pouvoir exécutif plutôt qu'à ſon inertie criminelle, ne ſe joindroient pas à lui ?

Eh ! Meſſieurs, voulez-vous être convaincus que tel eſt l'eſpoir ſecret de nos ennemis les plus ardens ? obſervez-les ; ce ſont eux qui demandent la convocation des aſſemblées primaires. J'écarte ici de bons patriotes, à la droiture deſquels je rends juſtice, mais qui n'ont pas vu le piége qu'on leur tendoit. N'êtes-vous pas ſurpris comme moi, de voir au même inſtant les journaux vendus à nos ennemis, prêcher la bonté de cette convocation, les princes coaliſés en faire un article de leur manifeſte, & trois hommes remarquables dans le parti contraire, MM. Necker, d'Antraigues, Mounier, publier en même temps d'immenſes volumes pour prouver la néceſſité de cette convocation..... Ils ne prennent pas même le ſoin de cacher leurs vues ! Ils vous diſent hautement, que le pouvoir exécutif eſt mal organiſé, que le Roi n'a pas aſſez d'autorité, qu'il faut lui en donner plus ; qu'il faut en conſéquence conſulter les aſſemblées primaires, parce qu'ils eſpèrent que, dominées par la terreur, travaillées par l'intrigue & la corruption, ces aſſemblées royaliſeront entièrement notre conſtitution.

Gardons-nous, Meſſieurs, de tomber dans ce piège groſſier ; ce n'eſt pas au milieu d'une guerre qu'un peuple entier doit s'occuper de réformer ſa Conſtitution. S'il doit ſe lever, c'eſt pour ſa défenſe & non pour ſe noyer dans des diſcuſſions politiques. Le feu eſt à la maiſon, il faut d'abord l'éteindre, les débats politiques ne feront que l'augmenter.

Je l'avoue, Meſſieurs, en contemplant les dangers qui nous environnent, en voyant la terreur qui agite tous les trônes de l'Europe, les nombreuſes armées qu'ils mettent ſur pied pour nous écraſer ; je

me ſens quelqu'orgueil d'appartenir au peuple qui va les combattre ; d'exiſter au milieu de ces combats, où la liberté luttant contre le deſpotiſme, eſt appelée à s'élever aux plus hautes deſtinées, où elle va faire éclore rapidement, & ces talens, & ces vertus que j'enviois aux beaux temps de la Grece & de Rome. Je vois dans cette guerre la régénération morale de la nation ; elle ſeule peut briſer les vieilles habitudes de la ſervitude, qui, ſous le régime de la paix, nous y auroient bientôt fait retomber.

Mais, encore une fois, point de ſuccès dans cette guerre ſi nous ne la faiſons ſous les drapeaux de la Conſtitution.

Gardons-nous enfin de nous laiſſer entraîner à une ruſe que le Pouvoir exécutif a déja employée avec ſuccès. Il ſait qu'on ne peut corrompre de vrais patriotes, mais qu'on peut les diviſer, en excitant entre eux des jalouſies & des ſoupçons.

Réſiſtons à ces manœuvres, Meſſieurs, & ſoyons lents à ſoupçoner ſur-tout les patriotes qui n'ont jamais dévié des principes. La plus grande reſponſabilité pèſe maintenant ſur nos têtes, le ſort de l'Empire eſt dans nos mains. Eſt-il étonnant que ſur des queſtions auſſi délicates & où les conſéquences d'un avis peuvent être ſi funeſtes, il y ait diverſité d'opinion entre des patriotes, dont les uns ſe livrent trop au ſentiment, & les autres ne veulent que la réflexion pour guide ?... Veuillons tous ſincèrement la liberté & nous ſerons bientôt d'accord, ſi écartant la paſſion & les défiances, nous examinons avec ſoin tous les raiſonnemens de part & d'autre.

Mais, dit-on, pendant cet examen le Pouvoir exécutif continuera ſes perfidies....... Oui, mais la nation s'éclairera de plus en plus, & le moment viendra où il ne reſtera plus de doute, où en le jugeant,

nous ne ferons que les vengeurs & les organes de la Nation ; & alors, & feulement alors, la mefure n'eft pas dangereufe.

Mais, ajoute-t-on, les troupes ennemies avancent, les dangers deviennent de jour en jour plus preffans. Soit, mais ce qui feroit bien plus dangereux, c'eft que la nation n'eût plus d'armées, c'eft que la moitié de la nation fe joignît à nos ennemis. Or, tel feroit notre fort, fi l'on condamnoit le roi avant que la nation fût convaincue de fa trahifon, avant qu'un mûr & févère examen l'eût démontré, avant que l'Affemblée Nationale eût épuifé tous les moyens.

Je demande enfuite; 1°. que votre commiffion extraordinaire foit tenue d'examiner les actes qui peuvent entraîner la décheance du trône, fi ces actes ont été commis par le roi; & de vous préfenter un rapport inceffamment;

2°. Qu'il foit fait une adreffe au peuple français, pour le prémunir contre les mefures qui pourroient ruiner la caufe de la liberté.

J'appuie donc d'abord l'adreffe au roi, comme mefure préparatoire & néceffaire, foit pour la nation, foit pour vous, foit pour le roi.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE. 179-.